

Subventions des abonnements de transports publics (Unireso, Léman Pass, CFF, Frossard, P+R, P+B, SNCF)

Personnel Genève Aéroport - Dès le 1er janvier 2023

Montant des subventions¹ attribuées par Genève Aéroport

Catégorie de personnel	Type d'abonnement	Pour rappel, tarif de base Unireso	Auxiliaire et employé à moins de 50 % ou moins de 6 mois et sans abonnement de parking (ou abo. 60 h)	Auxiliaire et employé à 50 % et plus et contrat de travail de 6 mois et plus et sans abo. de parking (ou abo. 60h)
Personne de plus de 25 ans révolus	Abonnement annuel unireso « tout Genève » adulte (zone 10) lignes CFF, SMGN, TPG et Léman express canton GE	CHF 500	Subvention de CHF 100	Subvention de CHF 470
Personne de moins de 25 ans révolus	Abonnement annuel unireso « tout Genève » Junior lignes CFF, SMGN, TPG et Léman Express canton GE	CHF 400	Subvention de CHF 100	Subvention de CHF 370

Personne de plus de 25 ans révolus ²	Abonnement annuel Léman Pass deux zones et plus³ ou Léman Pass avec parcours Léman Express				
	Léman Pass 2 zones et plus ou Léman Pass avec parcours Léman Express	Subvention de CHF 100	Subvention de CHF 600		
Personne de moins de 25 ans ²	Léman Pass 2 zones et plus ou Léman Pass avec parcours Léman Express	Subvention de CHF 100	Subvention de CHF 370		
Tout employé-e1	Abonnement annuel P+R ou P+B	Subvention CHF 100	Subvention CHF 470		
Tout employé-e ¹	Abonnement annuel CFF (ou 10 abo. mensuels sur 12 mois): abo. de parcours, général ou inter	Subvention de	Subvention de		
	Cars Frossard – Carte Alpy ⁴ : lignes Thonon et Annecy et autres abonnements (SNCF, etc) annuels (ou 10 abo. mensuels sur 12 mois)	CHF 100	CHF 600		
	Prime écomobilité	-	CHF 470		
Sous condition 5	Abonnement CFF demi-tarif	Subvention de CHF 185 (prix de l'abo.)			

¹ Une subvention par personne et par an

² Limite à 26 ans pour les abonnements transfrontaliers

³ Zone 10 plus une ou plusieurs zones. Voir carte au dos.

⁴ Sur présentation d'une attestation justifiant plus de 170 allers – retours dans l'année

⁵ Employé effectuant une partie de ses déplacements autrement que seul en voiture ou 2 roues motorisé, avec abo. de parking 120h (si temps de travail > 60%) ou 60h (voir détail dans marche-à-suivre).



